

17.9.2014

B8-0118/2014 }
B8-0122/2014 }
B8-0123/2014 }
B8-0127/2014 }
B8-0128/2014 } RC1/Am. 1

Amendement 1

Rebecca Harms

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, Valentinas Mazuronis, Iveta Grigule

Situation en Ukraine et état des relations UE-Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

24 bis. estime qu'il est extrêmement important de réduire la dépendance de l'Union vis-à-vis de la Russie et d'autres régimes autoritaires; souligne, à cet égard, la nécessité d'adopter des objectifs ambitieux et contraignants lors des discussions sur le cadre pour 2030, de 40 % en ce qui concerne l'efficacité énergétique et de 45 % pour les énergies renouvelables, afin d'accroître la sécurité de l'approvisionnement, de réduire la dépendance européenne aux importations de combustibles fossiles, de créer des emplois dans ces secteurs au sein de l'Union européenne et de respecter nos objectifs en matière de climat; demande, en outre, au Conseil européen d'octobre d'adopter un plan d'urgence ambitieux et global pour l'hiver à venir, en y incluant également les pays voisins tels que l'Ukraine;

Or. en

AM\1034897FR.doc

PE537.020v01-00 }
PE537.024v01-00 }
PE537.025v01-00 }
PE537.029v01-00 }
PE537.030v01-00 } RC1

17.9.2014

B8-0118/2014 }
B8-0122/2014 }
B8-0123/2014 }
B8-0127/2014 }
B8-0128/2014 } RC1/Am. 2

Amendement 2

Rebecca Harms

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, Valentinas Mazuronis, Iveta Grigule

Situation en Ukraine et état des relations UE-Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 17

Proposition de résolution commune

17. exprime sa satisfaction à la suite de la libération des otages détenus par les groupes armés illégaux dans l'est de l'Ukraine et réclame également celle des prisonniers ukrainiens détenus en Russie; cite tout particulièrement le cas de Nadejda Savtchenko, une volontaire ukrainienne qui a été capturée par les séparatistes en juin, puis transférée en Russie où elle est maintenue en détention;

Amendement

17. exprime sa satisfaction à la suite de la libération des otages détenus par les groupes armés illégaux dans l'est de l'Ukraine et réclame également celle des prisonniers ukrainiens détenus en Russie; cite tout particulièrement le cas de Nadejda Savtchenko, une volontaire ukrainienne qui a été capturée par les séparatistes en juin, puis transférée en Russie où elle est maintenue en détention; ***souligne également le cas des cinéastes et des journalistes Oleg Sentsov, Oleskiy Chierny, Gennadiy Afanasiev et Aleksandr Kolchenko, capturés en Crimée;***

Or. en

AM\1034897FR.doc

PE537.020v01-00 }
PE537.024v01-00 }
PE537.025v01-00 }
PE537.029v01-00 }
PE537.030v01-00 } RC1

17.9.2014

B8-0118/2014 }
B8-0122/2014 }
B8-0123/2014 }
B8-0127/2014 }
B8-0128/2014 } RC1/Am. 3

Amendement 3

Rebecca Harms

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution commune

PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE, Valentinas Mazuronis, Iveta Grigule

Situation en Ukraine et état des relations UE-Russie

Proposition de résolution commune

Paragraphe 21

Proposition de résolution commune

21. fait part de ses vives inquiétudes face à la situation humanitaire catastrophique dans l'est de l'Ukraine, en particulier eu égard à l'hiver à venir; insiste sur l'urgence de fournir une aide humanitaire à la population vivant dans les zones de conflit, aux personnes déplacées et aux réfugiés; salue la décision récente de la Commission de mobiliser 22 millions d'EUR en faveur de l'aide humanitaire et de l'aide au développement en Ukraine; appelle à une action urgente de plus grande envergure sous l'égide et la supervision de l'Union européenne afin de contribuer à aider les plus défavorisés, notamment au moyen d'un convoi d'aide humanitaire; rappelle que l'aide humanitaire à l'Ukraine doit être octroyée dans le plein respect du droit humanitaire international et des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, en étroite coordination avec le gouvernement ukrainien, l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR);

AM\1034897FR.doc

Amendement

21. fait part de ses vives inquiétudes face à la situation humanitaire catastrophique dans l'est de l'Ukraine, en particulier eu égard à l'hiver à venir; insiste sur l'urgence de fournir une aide humanitaire à la population vivant dans les zones de conflit, aux personnes déplacées et aux réfugiés; salue la décision récente de la Commission de mobiliser 22 millions d'EUR en faveur de l'aide humanitaire et de l'aide au développement en Ukraine; appelle à une action urgente de plus grande envergure sous l'égide et la supervision de l'Union européenne afin de contribuer à aider les plus défavorisés, notamment au moyen d'un convoi d'aide humanitaire; rappelle que l'aide humanitaire à l'Ukraine doit être octroyée dans le plein respect du droit humanitaire international et des principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance, en étroite coordination avec le gouvernement ukrainien, l'ONU et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR); ***fait part de son plus profond respect à l'égard du travail humanitaire accompli par les groupes de citoyens***

PE537.020v01-00 }
PE537.024v01-00 }
PE537.025v01-00 }
PE537.029v01-00 }
PE537.030v01-00 } RC1

*ukrainiens dans l'est de l'Ukraine,
notamment pour évacuer les enfants,
donner des soins et acheminer de la
nourriture;*

Or. en

AM\1034897FR.doc

PE537.020v01-00 }
PE537.024v01-00 }
PE537.025v01-00 }
PE537.029v01-00 }
PE537.030v01-00 } RC1

FR

Unie dans la diversité

FR